

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix Juillet, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 04 Juillet 2017

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 04 Juillet 2017

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Régine CATIN, Maire - François JOST - Martine BAUDOT - Louise TRICHET - Anne-Marie GERVAIS - Fabien LAURENT - Brigitte DURAND - Patrick DUVIC - Jacques CAILLEUX - Jean-Pierre MONS et Marie-Paule FOUACHE, conseillers municipaux.

POUVOIRS : Mr Patrice VÉRITÉ à Mme Régine CATIN ; Mr Philippe BOURGEOIS à Mr Fabien LAURENT ; Mme Sandrine LION à Mme Louise TRICHET

Excusés : Mme Marie-Claude JOLY - Fabienne RANGER - Éric BEC - Antoine FONT - Carole CHEVREUX

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie GERVAIS

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 30 Juin 2017.

1 - ZAC DU CLOS DES PERDRIELLES

Mr LECLERC, du cabinet Alter public, présente le dessin accepté par l'ABF des quatre parcelles situées le long de la rue des Perdrielles ainsi que le dossier de validation de la ZAC comprenant quatre délibérations concernant :

- Le dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) modifié
- Le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (CRAC) révisé au 31 Décembre 2016
- Le dossier de réalisation de la ZAC (zone d'Aménagement Concerté) :
 - o Approbation du dossier de réalisation
 - o Approbation du programme des équipements publics

Compte tenu de l'absence d'un certain nombre de collègues et de la modification du CRAC qui nécessite une réflexion approfondie, il ne peut être pris de décision aujourd'hui. Il s'agit donc d'entendre les explications et d'analyser la nouvelle composition du dossier à l'état de projet.

Pour cela, Mme le Maire propose à tous les Conseillers municipaux de venir en mairie pour consulter les éléments du dossier. Une commission cadre de vie sera réunie en septembre.

Les décisions seront prises à l'automne.

Questions diverses

1 - CONSULTATION DES ARCHIVES PUBLIQUES

Alors que des évolutions importantes affectent l'organisation communale dans le département de Maine et Loire, Mme le Préfète rappelle certaines procédures à appliquer pour permettre l'accès aux archives par le public, tout en préservant les documents, notamment en matière de surveillance, de vérification des identités des demandeurs et de manipulation des archives.

Les archives communales sont communicables à toute personne qui en fait la demande, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires régissant leur communicabilité, et dans le respect des conditions suivantes :